



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride

Question écrite n° 31528

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le soutien aux navires de plaisance électrique ou hybride. La prime à la conversion est un dispositif efficient pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Cette prime prévoit un bonus écologique de 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion. De même, depuis le 1er juin 2020, une aide dite prime au retrofit électrique est mise en place lorsque le propriétaire du véhicule fait transformer le moteur thermique en moteur électrique. Aussi, elle lui demande si ces dispositifs pourraient être étendus aux bateaux de plaisance.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31528

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5088

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)